

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 862

24 mars 2016

SOMMAIRE

Balegem S.A.	41360	Ecolab Lux 2 S.à r.l.	41365
BDP Europe S.à r.l.	41371	Estica S.à r.l.	41374
BDP International S.à r.l.	41372	Eurofins Clinical Testing Services France LUX Holding	41373
Bellivo S.A.	41372	Fiduciaire Internationale de Luxembourg S.A.	41373
Bertlinck S.A.	41361	HeraFund SA	41330
BHI Finance S.A.	41372	HeraFund SA	41330
Candriam World Alternative	41368	Hinricks S.A.	41335
Carré-Beaufort	41368	Hippo Investments S.A.	41338
CBRE Global Investors Luxembourg AIFM S.à r.l.	41369	Ikano S.A.	41343
CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l.	41369	Imagine Finance S.à r.l.	41348
CCP II Office 3 S.à r.l.	41369	Imperio by Irena Grahovac S.à r.l.	41339
Coba	41370	Imperio S.à r.l.	41339
Coconut Blue Limited	41370	Incoterm Holding S.à r.l. SPF	41351
Columbus Gold (Luxembourg)	41370	Indosuez Capital Luxembourg S.A.	41353
Commodities S.à r.l.	41371	Inteliquent S.à r.l.	41341
Corning International Luxembourg S.à r.l. ..	41371	International Terry Company S.à.r.l.	41354
CPM Partners S.A.	41363	IV Capital S.à r.l.	41355
CSHV European Holdings S.à r.l.	41373	Japan Universal Management S.A.	41357
Curzon Capital Partners II S.à r.l.	41371	Keystone International S.à r.l.	41376
CVI AA Lux Master S.à r.l.	41373	Lazarus Investments Limited	41376
CVIC II Lux Master S.à r.l.	41374	Lion Walk Property S.à r.l.	41376
DCSF Investment S.à r.l.	41362		
Dermine S.A.	41362		

**HeraFund SA, Société Anonyme Soparfi,
(anc. HeraFund SA).**

Siège social: L-1263 Luxembourg, 1, rue Aristide Briand.
R.C.S. Luxembourg B 161.737.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HeraFund S.A. Société Anonyme de Titrisation" ayant son siège social à 15, Rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, R.C.S. Luxembourg section B numéro 161 737, constituée suivant acte reçu le 10 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1987, du 29 août 2011 (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Serge BERNARD demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Madame Caroline RAMIER ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelés le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social (100%) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts;
3. Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société de titrisation défini par la loi du 22 mars 2004 telle que modifiée (ci-après «Loi sur la Titrisation») mais celui d'une Soparfi (société de participations financières) avec effet immédiat;
4. Modification en conséquence de l'objet social en son article 4 qui aura désormais la teneur suivante: «La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»
5. Suppression dans les statuts de la Société de toute référence à la Loi sur la Titrisation, refonte complète des statuts et renumérotation des statuts de la Société.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet immédiat de transférer le siège de la société au 1, Rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg».

Troisième résolution:

L'Assemblée décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société de titrisation défini par la loi du 22 mars 2004 telle que modifiée (ci-après «Loi sur la Titrisation») mais celui d'une société de participations financières (SOPARFI) avec effet immédiat;

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société en son article 4 qui aura désormais la teneur suivante: «La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide de supprimer dans les statuts de la Société toute référence à la Loi sur la Titrisation, de refondre complètement les statuts et de renuméroter les statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination "HeraFund S.A.", sous le régime de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (ci-après désignée «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé des succursales, agences ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en garantissant, accordant des prêts ou en assistant autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par cent (100) Actions d'une valeur nominale de quatre cent (EUR 400,-) chacune, libéré à hauteur de 25%.

Le capital autorisé de la Société est fixé à trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-).

Le capital autorisé et émis de la Société pourra être augmenté ou diminué par résolution circulaire des Actionnaires statuant dans les formes requises en matière de modification des présents Statuts.

En outre, le Conseil d'Administration pourra selon une décision prise à l'unanimité, augmenter le capital émis de la Société par l'émission de nouvelles Actions, jusqu'au montant du capital autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 juin 2016. Chaque fois que le Conseil d'Administration rendra effective toute ou partie de l'augmentation de capital autorisée par les présents Statuts, le présent Article 5 sera modifié afin de rendre compte de cette augmentation de capital et le Conseil d'Administration prendra ou autorisera toutes les mesures nécessaires pour rendre cette modification effective conformément à la loi luxembourgeoise.

Les Actions émises dans le capital social autorisé pourront, sur décision du Conseil d'Administration, appartenir à la même Classe, à deux Classes différentes ou plus. Les droits spécifiques rattachés à chaque Classe d'Actions seront déterminés au moment de l'émission par le Conseil d'Administration. Les actions pourront être émises sous forme d'actions rachetables, entièrement ou partiellement libérées, avec ou sans prime d'émission.

Art. 6. Actions. Les Actions conféreront des droits de vote prévu par la Loi sur les Sociétés.

Les Actions seront émises sous forme nominative ou au porteur sur décision du Conseil d'Administration. Sur demande de leur propriétaire, les Actions au porteur pourront être converties en Actions nominatives et les Actions nominatives pourront être converties en Actions au porteur selon les termes fixés par le Conseil d'Administration. La conversion d'Actions au porteur en Actions nominatives sera réalisée par l'annulation des certificats d'Actions au porteur et inscription sera portée au registre des Actionnaires comme preuve de cette conversion. La conversion d'Actions au porteur en Actions nominatives sera réalisée par l'émission d'un ou plusieurs certificats d'Actions au porteur et inscription sera portée au registre des Actionnaires comme preuve de cette conversion. Le Conseil d'Administration pourra mettre en compte à l'Actionnaire qui en fait la demande le coût de cette conversion.

Le registre des Actions nominatives sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par les Actionnaires. Ce registre comportera toutes les informations requises à l'Article 39 de la Loi des Sociétés. Les détenteurs d'Actions nominatives pourront demander à la Société d'émettre et leur remettre des certificats établissant leur détention respective d'Actions nominatives qui seront signés par deux administrateurs.

La détention des Actions nominatives sera validée par son inscription dans le registre des Actionnaires. Sur accord du Conseil d'Administration, le transfert d'Actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite inscrite au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; cette inscription sera signée par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou fondés de pouvoir de la Société ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées par le Conseil d'Administration à cet effet.

Les transferts d'Actions au porteur seront réalisés par simple remise.

La Société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par Action; au cas où une Action est détenue par plus d'une personne, les personnes réclamant la propriété de cette Action devront nommer un seul mandataire pour représenter cette Action auprès de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ne soit désignée comme seule propriétaire auprès de la Société.

Lorsqu'un Actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société que son certificat d'Action au porteur a été égaré, détérioré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera et exigera. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur. Les certificats d'Actions détériorés pourront être annulés par la Société et remplacés par des nouveaux. La Société peut à son gré mettre en compte à l'Actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société concernant l'émission et l'inscription au registre ou l'annulation du certificat original.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions. Ces fractions n'auront pas droit à un vote mais détiendront une participation proportionnelle dans les actifs nets attribuables à la Classe concernée d'Actions. Lorsqu'un Actionnaire détient des fractions d'Actions qui ensemble représentent une Action entière, cet Actionnaire aura droit à une voix.

Le Conseil d'Administration pourra restreindre ou empêcher la détention des Actions de la Société par toute personne, firme ou société si, de l'avis du Conseil d'Administration, une telle détention peut être préjudiciable pour la Société ou la majorité de ses Actionnaires; si elle peut constituer une infraction à toute loi ou réglementation soit au Luxembourg soit à l'étranger, ou si elle peut entraîner des conséquences légales ou réglementaires négatives (ces personnes, firmes ou sociétés à déterminer par le Conseil d'Administration étant ci-après désignées «Personne Non Autorisée»). S'il apparaît au Conseil d'Administration qu'une Personne Non Autorisée est ou deviendra propriétaire, directement ou indirectement, d'Actions, le Conseil d'Administration pourra procéder au rachat forcé de ces Actions à un prix basé sur la valeur des Actions selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'administration afin de respecter les intérêts du Compartiment et des autres Actionnaires. Le Conseil d'Administration ne sera pas dans l'obligation vis-à-vis de ce détenteur, de trouver le meilleur prix pour les Actions concernées.

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, qui n'auront pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires, selon une liste de candidats et pour une durée présentée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration sera élu à la majorité des votes des Actions présentes ou représentées à une assemblée générale des Actionnaires.

Au cas où le poste d'un membre du Conseil d'Administration devient vacant, les membres restants peuvent remplir provisoirement les fonctions attachées à ce poste; les Actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions des Membres du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président, du vice-président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si un président est nommé, il présidera toutes les assemblées des Actionnaires et les Conseils d'Administration mais s'il n'y a pas de président ou en son absence, les Actionnaires ou les administrateurs pourront désigner à la majorité un autre administrateur pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par courrier électronique, télécopieur, câble, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution circulaire préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra prendre part à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopieur, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité absolue des administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion.

Les décisions seront prises à la majorité absolue des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion en question.

Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix pour ou contre une résolution, le président aura voix prépondérante.

Les résolutions circulaires du Conseil d'Administration seront valables si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Ces signatures pourront être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés.

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration sera signé par l'administrateur qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus afin de gérer les affaires de la Société et prendre toutes mesures pour accomplir tous actes de disposition et d'administration conformément aux objectifs de la Société; il sera également compétent pour toute matière qui n'est pas du ressort de l'assemblée générale selon les présents Statuts ou selon la Loi sur les Sociétés.

Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et les affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à la conduite des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société) et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil d'Administration, dont les pouvoirs seront déterminés par le Conseil d'Administration et qui pourront, avec l'approbation du Conseil d'Administration, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration pourra également accorder des procurations spéciales sous forme notariée ou privée.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des agents internes et externes dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société, en ce, compris non limitativement, des conseillers, gestionnaires, prestataires administratifs, des directeurs, fondés de pouvoir et autres agents. Ces nominations pourront être instrumentées par décision du Conseil d'Administration ou par contrat. Les agents n'auront pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les agents désignés auront les pouvoirs et responsabilités qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou le secrétaire, ou par deux administrateurs.

Art. 10. Signature. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration ou par la signature individuelle ou conjointe d'autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Indemnisation. La Société indemnifiera ses administrateurs, fondés de pouvoir, employés, agents, conseillers, associés, membres, affiliés et personnel contre les actions, responsabilités, dommages, coûts et frais, y inclus les frais légaux, de jugement et montants payés, supportés par eux en raison de leurs activités pour le compte de la Société, pour leur fonction passée ou présente comme administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et pour laquelle il n'est pas prévu d'indemnisation pour autant que cette indemnité ne s'appliquera pas en cas de fraude, négligence grave, faute grave, mauvaise foi, dol et rupture des obligations de cette personne; en cas d'accord, l'indemnisation ne devra être donnée que dans le cadre des matières couvertes par cet accord pour lequel la Société est informée par un conseiller que la personne à indemniser n'a pas commis de telle rupture de ses devoirs. Les droits à indemnisation mentionnés ci-dessus n'excluent pas d'autres droits auxquels elle peut prétendre.

Art. 12. Assemblées Générales. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration.

Les avis de convocation d'une assemblée générale des Actionnaires énonceront l'ordre du jour de cette assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration. Les affaires traitées lors de toute assemblée générale des Actionnaires se limiteront aux affaires prévues dans l'ordre du jour (qui comprendra toutes les affaires prévues par la loi) ainsi que celles relatives à celles-ci.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de son ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis préalable.

Le Conseil d'Administration pourra fixer une date à l'avance, qui n'excédera pas soixante-quinze jours avant la date de toute assemblée générale des Actionnaires, comme date de clôture pour la désignation des Actionnaires pouvant être convoqués et voter à cette assemblée; dans ce cas, ces Actionnaires et seulement les Actionnaires inscrits en tant que tels à cette date auront le droit d'être convoqués et de voter à cette assemblée, sans tenir compte de tout transfert d'Actions au registre des Actionnaires ayant lieu après la date fixée tel que précédemment.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'il sera fixé dans l'avis de convocation, le 6 juin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation correspondants.

Les quorums et délais requis par la Loi sur les Sociétés régleront les avis de convocation et les assemblées générales des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts ou dans les conventions d'Actionnaires.

Sans préjudice d'autres dispositions des présents Statuts, chaque Action donne droit à un vote. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi des Sociétés, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre condition raisonnable que les Actionnaires devront remplir pour participer à toute assemblée générale.

Art. 13. Dissolution et Liquidation de la Société. La Société pourra être dissoute et mise en liquidation par la résolution anonyme de l'assemblée générale des Actionnaires, conformément aux conventions d'Actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par le Conseil d'Administration ou un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 14. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le(s) commissaire(s) aux comptes de la société.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peut (peuvent) être révoqué (s) à tout moment avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 16. Dividendes et Distributions. Le Conseil d'Administration établira et conservera les documents comptables de la Société.

Pour l'évaluation du montant de ses engagements, la Société pourra évaluer toutes ses dépenses administratives ou autres qui ont un caractère régulier, par une estimation pour l'année ou toute autre période en provisionnant le montant au prorata des fractions de cette période. Les comptes de la Société seront libellés en euros.

Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation de la réserve légale, ce prélèvement cesse obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le Conseil d'Administration pourra créer des réserves au fil du temps tel qu'il sera jugé approprié (en sus de celles requises par la loi).

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sur l'observation des règles y relatives.

Art. 17. Amendements des Statuts. Les présents Statuts pourront être amendés par une assemblée générale des Actionnaires soumise aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi sur les Sociétés et les conventions des Actionnaires.

Art. 18. Disposition Générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires se réfèrent à la Loi sur les Sociétés.

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31429. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016004688/302.

(160003792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Hinricks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Luxembourg, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 67.840.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of HINRICKS S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.840 (the Company). The Company has been incorporated on December 22nd, 1998 pursuant to a deed enacted by Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 179 of March 17th, 1999. The articles of incorporation have been amended for the last time on December 31st, 2014 pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 462 of February 19th, 2015.

The Meeting is chaired by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Marilyn KRECKE, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo. (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mrs Alexandra FUENTES, prenamed (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The Shareholders represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. As appears from the attendance list, the thousand (1,000) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Appointment of CITADEL ADMINISTRATION S.A. as auditor-examiner;
5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.

IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolved to appoint Mr. Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26th, 1955 and residing professionally at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Shareholders resolved to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to appoint CITADEL ADMINISTRATION S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 21.456, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil quinze, le vingt-trois décembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de HINRICKS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.840 (la Société). La Société a été constituée en date du 22 décembre 1998, suivant un acte de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 179 du 17 mars 1999. Les statuts de la société ont pas été modifiés en dernier lieu en date du 31 décembre 2014, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 462 du 19 février 2015.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexandra FUENTES, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président),

Madame le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Marilyn KRECKE, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Alexandra FUENTES, prénommée (le Scrutateur).
(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président déclare que:

I. Les Actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille (1.000) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination de CITADEL ADMINISTRATION S.A. comme commissaire-vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

IV. Les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Royaume-Uni) le 26 décembre 1955 et demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Actionnaires conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer CITADEL ADMINISTRATION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.456, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: A. Fuentes, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30111. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004700/140.

(160003622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Hippo Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.458.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ramon PARISI, domicilié au 73, via Vici, I-05039 Stroncone (TR), (ci-après dénommé "l'Actionnaire Unique"),

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Terni, le 20 novembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société anonyme "HIPPO INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 151n458 (ci-après dénommée la "Société"), fut constituée en date du 4 février 2010 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 669 du 30 mars 2010;

- le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées;

- l'Actionnaire Unique est le seul propriétaire de la totalité des actions de la Société et déclare expressément procéder à la dissolution de ladite Société avec effet immédiat;

- l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'Actionnaire Unique reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour;

- les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 79.327, agissant en tant que commissaire à la dissolution;

- l'Actionnaire Unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au commissaire à la dissolution pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

- l'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- le registre des actions de la Société a été annulé;

- les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 62.780.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 décembre 2015. 2LAC/2015/30106. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004701/53.

(160004442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Imperio S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Imperio by Irena Grahovac S.à r.l.)

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.175.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of December;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Adiloglu FEVZI, economist, born in Dobrcane (Serbia), on July 15, 1965, residing in 34030 Bayrampasa (Istanbul), Yeni Dogan mah Sönmez sok. 7d1 (Turkey),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange/Attert, 66, Grand-Rue, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; the said proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Imperio by Irena Grahovac S.à r.l.", established and having its registered office in L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 180175, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on August 27, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2734 of October 31, 2013, and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

- That the appearing person is the sole current partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through his Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partners states, that pursuant to a transfer of share-quotas under private seal dated November 3, 2015, Mrs. Irena GEMALJEVIC, fashion designer, born in Zajecar (Serbia), on August 11, 1968, residing in 11060 Palilula (Belgrade), Ljube Didica 027 (Serbia), has transferred her fifty (50) share-quotas held in the Company to the Sole Partner.

Notification

According to article 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Company, duly represented its manager Mr. Zoran ZIVANOVIC, artisan, born in Zaječar (Serbia), on November 15, 1963, residing in 11060 Palilula (Belgrade), Ljube Didica 027 (Serbia), has accepted said transfer of share-quotas and has considered it as duly notified to the Company, according to article 1690 of the Luxembourg "Code Civil", as amended.

A copy of the transfer of share-quotas, signed "ne varietur" by the Proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

The Sole Partner decides to change the Company's denomination into "Imperio S.à r.l." and to subsequently amend article 1 of the Articles in order to give it the following wording:

"**Art. 1.** There exists a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Imperio S.à r.l.", (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles0148) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law")."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and ten Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Redange/Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Monsieur Adiloglu FEVZI, économiste, né à Dobrcane (Serbie), le 15 juillet 1965, demeurant à 34030 Bayrampasa (Istanbul), Yeni Dogan mah Sönmez sok. 7d1 (Turquie),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée régie par lois du Grand-Duché de Luxembourg "Imperio by Irena Grahovac S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 11a, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 180175, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2734 du 31 octobre 2013;

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé datée du 3 novembre 2015, Madame Irena GEMALJEVIC, fashion designer, née à Zajecar (Serbie), le 11 août 1968, demeurant à 11060 Palilula (Belgrade), Ljube Didica 027 (Serbie), a cédé ses cinquante (50) parts sociales détenues dans la Société à l'Associé Unique.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la Société, dûment représentée par son gérant Monsieur Zoran ZIVANOVIC, artisan, né à Zaječar (Serbie), le 15 novembre 1963, demeurant à 11060 Palilula (Belgrade), Ljube Didica 027 (Serbie), a accepté ladite cession de parts sociales et l'a considérée comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, tel que modifié.

Une de la cession des parts sociales, signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "Imperio S.à r.l." et de modifier subséquemment l'article 1 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Imperio S.à r.l.", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi")."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille dix euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22282. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004717/105.

(160002870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Inteliquent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.824.

In the year two thousand and fifteen on the twenty-ninth day of the month of December,

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Inteliquent Holdings, S.à r.l. a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.392, (the “Sole Shareholder”),

hereby represented by Tessy BODEVING, by virtue of proxy granted on 24 December 2015, which after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed,

such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole shareholder of Inteliquent S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 168.824 (the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, Notary residing at Esch-Sur-Alzette, dated 19 April 2012, published on 21 June 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1551 as amended pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, Notary residing at Esch-Sur-Alzette on 21 December 2012 and published on 8 March 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 580 (the Articles).

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Waiver of convening notices.
2. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
3. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandate.
4. Appointment of FIDES (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.
5. Granting of powers to the Liquidator to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and granting of the broadest powers to the Liquidator for the exercise of its duties especially those indicated in articles 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the “Law”). The Company will be therefore bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

These facts having been exposed and recognized as true by the Sole Shareholder represented by their proxyholder then unanimously decided on the following:

First resolution

As the entire share capital of the Company is represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder hereby duly represented considers itself as duly convened and hence declares to have perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the sole manager of the Company for the performance of its respective mandate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., a joint stock company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 41469 as liquidator (the "Liquidator") in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to grant to the Liquidator, in exercise of its functions, the broadest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), to execute all acts of administration, management and disposal concerning the Company, no matter the nature or the size of the operation. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Inteliquent Holdings, S.à r.l. a société à responsabilité limitée de droit de Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 46, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.392 (l'Associé Unique),

représenté par Tessy BODEVING, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2015, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte;

Lequel, représenté, étant l'associé unique de Inteliquent S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 168.824 (la Société) constituée par un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, le 19 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1551 en date du 21 juin 2012 dont les statuts ont été modifiés en date du 21 décembre 2012, suivant un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 580 en date du 8 mars 2013 (l'Acte de constitution).

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
3. Octroi d'une pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif;
4. Nomination de FIDES (Luxembourg) S.A. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;
5. Octroi des pouvoirs au Liquidateur pour préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et octroi des pouvoirs les plus étendus au Liquidateur pour exercer ses fonctions, et notamment ceux indiquées aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi). La Société sera donc engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé Unique de la Société, présent ou dûment représenté, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique dûment représenté se considère comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat respectif.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 41469 comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide d'octroyer au Liquidateur, dans l'exercice de ses fonctions, les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux indiquées aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), afin d'accomplir tous les actes d'administration, de gestion et de disposition concernant la Société, indépendamment de la nature ou de l'ampleur de l'opération. La Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, passé à Diekirch, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. BODEVING, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22598. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée, sur demande à la société prénommé par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en tant que dépositaire provisoire des minutes de Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Diekirch.

Diekirch, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004723/136.

(160003011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Ikano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 87.842.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of Ikano S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 1, Rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 87842, incorporated by a notarial on the nineteenth of June, 2002 published in the Mémorial C, number 1265 of August 30, 2002.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on the twelfth of January, 2012 by a notarial deed, published in the Mémorial number 906 of April 6, 2012.

The meeting was presided by Mrs Gulcin Tekes, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder represented and the number of shares and MRPS held by it is shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxy, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares and MRPS issued in the Company, were represented at the meeting.

III. The Sole Shareholder represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived its rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. This meeting is regularly constituted and can validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1) Decision to redeem and cancel all the 10,000,000 MRPS issued in the Company of a par value of one Euro (€ 1) each, at the Cancellation Value per MRPS as defined in the articles of association of the Company, including any accrued but unpaid dividend of an amount of 68,340,211.76 Euro plus any outstanding share premium of an amount of 792,977,320.24 Euro in connection with the outstanding MRPS of a total amount of 871,317,532 Euro.

2) In return for the redemption and cancellation, issuance of 10,000,000 shares, divided into 1,000,000 shares of each of Class A to Class J shares of a par value of one Euro (€ 1) each, to the Sole Shareholder together with a share premium amounting to 561,317,532 Euro to be allocated to the alphabetical classes of shares (A-J). The remaining part of the redemption of an amount of 300,000,000 Euro will be considered as a receivable against the Company.

3) Consequential amendment of Article 5 of the articles of association of the Company

4) Authorization to any of the directors of the Company's management board, and/or to any employee of the Company, to carry out any action in relation to or necessary to implement or incidental to the above taken resolutions.

After approval of the foregoing, the following resolutions were adopted by the Sole Shareholder of the Company:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the redemption and the cancellation of all the 10,000,000 (ten million) MRPS issued in the Company of a par value of one Euro (€ 1) each, at the Cancellation Value per MRPS as defined in the articles of association of the Company, including any accrued but unpaid dividend of an amount of 68,340,211.76 Euro (sixty-eight million three hundred and forty thousand two hundred eleven euros and seventy-six cents) plus any outstanding share premium of an amount of 792,977,320.24 Euro (seven hundred and ninety-two million nine hundred and seventy-seven thousand three hundred and twenty euros and twenty-four cents) in connection with the outstanding MRPS of a total amount of 871,317,532 Euro (eight hundred and seventy-one million three hundred and seventeen thousand five hundred and thirty-two euros).

Second resolution

In return for the redemption and the cancellation of the MRPS, the Sole Shareholder resolved to issue 10,000,000 (ten million) shares, divided into 1,000,000 (one million) shares of each of Class A to Class J shares of a par value of one Euro (€ 1) each, to the Sole Shareholder together with a share premium amounting to EUR 561,317,532 (five hundred and sixty-one million three hundred and seventeen thousand five hundred and thirty-two Euro) to be allocated to the alphabetical classes of shares (A-J).

The remaining part of the redemption of an amount of 300,000,000 Euro (three hundred million euros) will be considered as a receivable against the Company.

Third Resolution

The Sole Shareholder consequently resolved to amend Article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

Art. 5.

5.1 The subscribed share capital is set at one hundred and twenty seven million eight hundred and twenty three thousand, one hundred and thirty eight Euro (EUR 127,823,138.-) represented by (i) twelve million seven hundred eighty two thousand three hundred and thirteen (12,782,313) class A to I shares, (ii) twelve million seven hundred eighty two thousand, three hundred and twenty one (12,782,321) class J shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

5.2 The share capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. In the case of a capital increase or reduction, the shares shall be issued to each holder of shares or otherwise reduce the holdings of each holder of shares only on a proportionate basis.

The authorized capital is fixed at Two hundred Million Euros (EUR 200,000,000) to be divided into two Hundred Million (200,000,000) alphabetical shares with a par value of One Euro (EUR 1) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

5.3 The corporate capital of the Corporation may be reduced through the purchase and cancellation by the Corporation of all the shares issued in one or more Alphabetical class(es) of shares. The purchase and cancellation by the Corporation of any Alphabetical class(es) of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class J).

5.4 In the event that the Corporation purchases and cancels one or more Alphabetical class(es) of shares as set out in Article 5.3 the holders of such Alphabetical class(es) of shares being cancelled shall be entitled to a sum equal to the Cancellation Value Per Share for each share they hold in such Alphabetical class(es).

5.5 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Net Distributable Amount by the aggregate number of shares in issue in each Alphabetical class(es) of shares to be purchased and cancelled by the Corporation.

5.6 Unless otherwise resolved by a General Meeting of Shareholders the Net Distributable Amount for each class of Alphabetical shares shall be the Net Equity Amount (at the date of the cancellation of the Shares in such Alphabetical class(es) of shares) provided that the Net Distributable Amount shall not be higher than the Net Equity Amount.

For the purpose of this clause:

Net Equity Amount means the total amount of the net profits of the Corporation minus any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$NEA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

NEA = Net Equity Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves including the Alphabetical class(es) share Premium

CR = the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the Alphabetical class(es) to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts means the interim accounts of the Corporation as at the relevant Interim Account Date; and

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Alphabetical class(es) of shares.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolved to grant authorization to any of the directors of the Company's management board, and/or to any employee of the Company, to carry out any action in relation to or necessary to implement or incidental to the above taken resolutions.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,500.-.

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Ikano S.A. («la Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87842, constituée par acte notarié du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1265 du 30 août 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié, en date du 12 janvier 2012, publié au Mémorial numéro 906 du 6 avril 2012.

L'assemblée a été présidée par Madame Gulcin Tekes, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau, ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire unique et le nombre d'actions et de APOR qu'il détient est inscrit sur la liste de présence, signée par le (s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions et APOR sont dûment représentés à cette assemblée.

III. L'actionnaire unique représenté a déclaré avoir été préalablement suffisamment informé de l'ordre du jour de l'assemblée et a renoncé à son droit à tout avis de convocation préalable, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

IV. L'assemblée étant dûment constituée, elle peut valablement délibérer sur l'agenda suivant:

Agenda

1.- Décision de racheter et d'annuler toutes les 10.000.000 APOR émises par la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-), à la Valeur d'Annulation par APOR telle que définie dans les statuts de la Société, incluant tout dividende accumulé mais non payé d'un montant de EUR 68.340.211,76 augmenté de la prime d'émission d'un montant de EUR 792.977.320,24 en relations avec les APOR en circulation d'un montant total de EUR 871.317.532.

2.- En rémunération du rachat de l'annulation, émission à l'actionnaire unique de 10.000.000 d'actions, divisées en 1.000.000 d'actions de classe A à Classe J d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 561.317.532 à allouer aux classes d'actions alphabétiques (A-J). Le montant restant du rachat de EUR 300.000.000 sera considéré comme une avance d'actionnaire.

3. Modification subséquente de l'Article 5 des Statuts de la Société.

4.- Autorisation à tout administrateur et/ou employé de la Société, d'effectuer toute action en relation ou nécessaire à l'accomplissement des résolutions ci-dessus.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la Société:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de racheter et d'annuler toutes les 10.000.000 (dix millions) APOR émises par la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-), à la Valeur d'Annulation par APOR telle que définie dans les statuts de la Société, incluant tout dividende accumulé mais non payé d'un montant de EUR 68.340.211,76 (soixante-huit millions trois cent quarante mille deux cent onze euros soixante-seize cents) augmenté de la prime d'émission d'un montant de EUR 792.977.320,24 (sept cent quatre-vingt-douze millions neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent vingt euros vingt-quatre cents) en relation avec les APOR en circulation d'un montant total de EUR 871.317.532 (huit cent soixante-et-onze millions trois cent dix-sept mille cinq cent trente-deux euros).

Deuxième résolution

En rémunération du rachat et de l'annulation des APOR, l'actionnaire unique décide d'émettre en faveur de l'actionnaire unique 10.000.000 (dix millions) d'actions, divisées en 1.000.000 (un million) d'actions dans chaque classe de A à J d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 561.317.532 (cinq cent soixante-et-un millions trois cent dix-sept mille cinq cent trente-deux euros) à allouer aux classes d'actions alphabétiques (A-J). Le montant restant du rachat de EUR 300.000.000 (trois cent millions d'euros) sera considéré comme une avance d'actionnaire.

Troisième résolution

L'actionnaire unique a par conséquence décidé de modifier l'Article 5 des statuts de la Société comme suit:

Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt-sept millions huit cent vingt-trois mille cent vingt-huit euros (EUR 127.823.128.-) représenté par (i) douze millions sept cent quatre-vingt-deux mille trois cent treize (12.782.313) classes d'actions allant de A à I, (ii) douze millions sept cent quatre-vingt-deux mille trois cent vingt-et-une (12.782.321) actions de classe J, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-), ayant les droits et obligations tels que fixés dans les présents statuts.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires adoptée de la façon requise pour amender les statuts. Dans le cas d'une augmentation ou d'une réduction de capital, les actions seront émises à chaque détenteur d'actions ou réduction de la détention de chaque détenteur d'actions seulement de manière proportionnelle.

Le capital social autorisé est fixé à deux cents millions d'euros (EUR 200.000.000.-) à diviser en deux cent millions (200.000.000) d'actions alphabétiques ayant une valeur nominale de Un Euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital souscrit autorisé pourra être changé à tout moment par une décision du seul membre ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée des membres délibérant de la même façon requise pour modifier les présents statuts.

5.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'achat ou l'annulation par la Société de toutes les actions émises dans une ou plusieurs Classe(s) Alphabétique(s) d'actions. L'achat ou l'annulation par la Société de toutes Classes Alphabétique(s) d'actions sera faite dans l'ordre alphabétique inversé (commençant avec la classe J).

5.4 Dans le cas où la Société achète ou annule une ou plusieurs Classe(s) Alphabétique(s) d'actions, tel que prévu dans l'article 5.3, les détenteurs de ces Classe(s) Alphabétique(s) d'actions annulées sont en droit de recevoir une somme égale à la Valeur d'Annulation Par Actions pour chaque action qu'ils détiennent dans cette/ces Classe(s) Alphabétique(s) d'actions.

5.5 La Valeur d'Annulation par Action est calculée en divisant le Montant Net Distribuible par le nombre total d'actions émises dans chaque Classe Alphabétique d'actions à acheter ou à annuler par la Société.

5.6 Sauf lorsqu'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Montant Net Distribuible pour chaque Classe Alphabétique d'actions est le Montant des Capitaux Propres (au jour de l'annulation des Actions dans cette/ces Classe(s) Alphabétique(s) d'actions), à condition que le Montant Net Distribuible ne soit pas plus élevé que le Montant des Capitaux Propres.

Aux fins de cette clause:

Le Montant des Capitaux Propres signifie le montant total des bénéfices nets de la Société moins toute somme à placer dans la/les réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les comptes intermédiaires concernés (sans double calcul) de sorte que:

$$\text{MCP} = (\text{NP} + \text{RL} + \text{RC}) - (\text{P} + \text{R})$$

Pour lequel:

MCP = Montant des Capitaux Propres

BN = Bénéfices Nets (y compris les bénéfices reportés)

RL = toutes réserve librement distribuable, y compris la Prime d'émission des Classe(s) Alphabétique(s) d'actions

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale liée aux Classe(s) Alphabétique(s) à annuler

P = les pertes (y compris les pertes reportées)

R = toutes les sommes à placer dans la/les réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires: signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires en question; et

Date des Comptes Intérimaires: signifie la date au plus tard huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la/des Classe(s) Alphabétique(s) en question.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique autorise tout administrateur et/ou employé de la Société, d'effectuer toute action en relation ou nécessaire à l'accomplissement des résolutions ci-dessus.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.500.-

Les éléments de l'Agenda ayant été décidé, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. TEKES, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41401. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004728/228.

(160002829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Imagine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.964.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of December,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster,

There appeared:

IMAGINE INSURANCE COMPANY LIMITED, a corporation limited by shares incorporated and existing under the laws of Barbados having its registered office at Cedar Court, Wildey Business Park, 2nd Floor, Wildey, St Michael, Barbados and registered with the Corporate Affairs and Intellectual Property Office under number 27761,

duly represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, pursuant to a proxy granted under private seal, which proxy, after having been signed by the appearing person and the notary, shall remain attached hereto to be registered with these minutes.

The aforementioned IMAGINE INSURANCE COMPANY LIMITED is the sole shareholder of IMAGINE FINANCE S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117.964 (the “Company”).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary then residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, enacted on 30 May 2006 and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1703 of 12 September 2006;

II. The Company's articles of association have been lastly amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg passed on 28 December 2011, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2372 of 24 September 2012;

III. The shareholder is duly represented pursuant to a proxy granted under private seal on 28 December 2015.

IV. All the 17,085 (seventeen thousand eighty-five) shares issued by the Company, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the Sole Shareholder (as defined below) can validly take the following statements and declarations;

V. The share capital of the Company is fixed at USD 170,850 (one hundred seventy thousand eight hundred fifty United States Dollars) represented by 17,085 (seventeen thousand eighty-five) shares with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, fully paid up;

VI. IMAGINE INSURANCE COMPANY LIMITED, prenamed, is the owner of all the shares of the Company (the “Sole Shareholder”);

VII. The Sole Shareholder approves the interim financial statements of the Company as at the date hereof, which are attached hereto (the “Financial Statements”);

VIII. The Sole Shareholder resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

IX. The Sole Shareholder acknowledges that the Company's activities have ceased and therefore decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation with immediate effect;

X. The Sole Shareholder waives its right to appoint a liquidation auditor (commissaire à la liquidation) and to hear the report from the liquidation auditor;

XI. The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this deed;

XII. The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, requests the notary to enact its declaration that:

i. all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Financial Statements, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

ii. all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Financial Statements are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly tabulated and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any such presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company, including any tax liability of the Company;

iii. the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

XIII. The remaining net assets have been or will be transferred to the Sole Shareholder;

XIV. Full discharge is granted to the Company's managers, i.e:

- Mr. James G. DOYLE, manager,
- Mr. D. Robert BUECHEL, JR, manager,
- Mr. Gregory E. A. MORRISON, manager, and
- Mr. François BROUXEL, manager.

XV. The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed;

XVI. The Sole Shareholder grants power to any of the former managers of the Company to do and perform all and everything necessary with respect to the dissolution and liquidation further to its closing, in particular but not limited to, the transfer of any remaining funds to the Sole Shareholder, the closing of any bank account of the Company, the filing of any outstanding tax returns of the Company and the payment of any tax liability of the Company;

XVII. All books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office at Centralis S.A., 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

XVIII. The share register of the Company has then been cancelled;

XIX. The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any employee of the notary office of the undersigned notary, in order:

- i. to proceed with the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
- ii. to prepare, amend and execute any documents or notices with respect to the filing and publication referred to here above.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand one hundred fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire établi à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

IMAGINE INSURANCE COMPANY LIMITED, une corporation limited by shares, constituée selon les lois applicables à la Barbade, dont le siège social est situé à Cedar Court, Wildey Business Park, 2ième étage, Wildey, St Michael, Barbados, immatriculée au Corporate Affairs and Intellectual Property Office, sous le numéro 27761,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La susmentionnée IMAGINE INSURANCE COMPANY LIMITED est l'actionnaire unique de la société IMAGINE FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le matricule B 117.964 (la «Société»).

La comparante, représentée telle qu'indiqué ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire d'acter que:

I. La Société a été constituée suivant acte reçu de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1703 du 12 septembre 2006.

II. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2372 du 24 septembre 2012.

III. L'actionnaire est dûment représenté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2015.

IV. L'intégralité des 17.085 (dix-sept mille quatre-vingt-cinq) actions émises par la Société, d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société, est représentée de sorte que l'Actionnaire Unique (tel que défini ci-après) peut valablement faire les déclarations suivantes;

V. Le capital de la Société s'élève à 170.850 USD (cent soixante-dix mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 17.085 (dix-sept mille quatre-vingt-cinq) actions, d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, toutes entièrement libérées;

VI. IMAGINE INSURANCE COMPANY LIMITED, précitée, détient toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

VII. L'Actionnaire Unique approuve l'état financier de liquidation de la Société daté à la même date qu'en tête des présentes, lequel y restera annexé (l'"Etat Financier");

VIII. L'Actionnaire Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet à partir d'aujourd'hui;

IX. L'Actionnaire Unique reconnaît que les activités de la Société ont cessé et décide par conséquent de procéder à la dissolution de la Société puis de la mettre en liquidation avec effet immédiat;

X. L'Actionnaire Unique renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation et à entendre le rapport du commissaire à la liquidation;

XI. L'Actionnaire Unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société et aura tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toutes déclarations ainsi que pour prendre toutes mesures nécessaires ou utiles à l'accomplissement de cet acte;

XII. L'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur, requiert le notaire instrumentant d'acter sa déclaration selon laquelle:

i. tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans l'Etat Financier, sont alloués, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation et, en particulier, l'Actionnaire Unique s'engage à s'assurer, en sa qualité de liquidateur, que toute formalité requise pour la mise en oeuvre du transfert de toutes liquidités depuis le compte bancaire de la Société est dûment accomplie;

ii. tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, tel que décrit dans l'Etat Financier sont repris, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique qui reconnaît et consent à cette allocation; toutes les dettes en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment classifiées et l'Actionnaire Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette inconnue et impayée de la société dissoute, y compris toute dette fiscale de la Société;

iii. l'Actionnaire Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tous pouvoirs lui ayant été donné à cet effet.

XIII. L'actif net restant a été ou sera transmis à l'Actionnaire Unique;

XIV. Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société, à savoir:

i. M. James G. DOYLE, gérant;

ii. M. D. Robert BUECHEL, JR, gérant;

iii. M. Gregory E. A. MORRISON, gérant, et

iv. M. Francois BROUXEL, gérant.

XV. L'Actionnaire Unique déclare la liquidation de la Société clôturée;

XVI. L'Actionnaire Unique donne pouvoir à l'un quelconque des anciens administrateurs de la Société pour accomplir tous les actes nécessaires en lien avec la dissolution et la liquidation après sa clôture y inclus de manière non limitative, le transfert de tous fonds restant à l'Actionnaire Unique, la clôture de tout compte bancaire de la Société, le dépôt de toute déclaration fiscale de la Société et pour procéder au paiement de toute dette fiscale de la Société;

XVII. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société auprès de Centralis S.A., 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

XVIII. Le registre des actions de la Société a été annulé;

XIX. L'Actionnaire Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à tout employé de l'Etude du notaire soussigné, afin de:

i. procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée; et

ii. établir, modifier ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation GAC/2015/12016. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé). Nathalie DIEDERICH

Référence de publication: 2016004730/175.

(160003788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Incoterm Holding S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 81.477.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DIONEX INTERNATIONAL CORPORATION, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Road Town, J & C Building, 3rd Floor, BVI - VG1110 Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of International Business Companies of the British Virgin Islands under number 311540 (the "Sole Shareholder");

here represented by Cornelius BECHTEL, with business address in Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to state that:

1. INCORTERM HOLDING, S.à r.l. SPF is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 5 April 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 959 on 5 November 2001, which has a share capital of eight hundred and five thousand dollars of the USA (USD 805,000.-) represented by eight hundred and five (805) sharequotas of one thousand dollars of the USA (USD 1,000.-) each and fully paid, which has its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 81.477;

2. That the appearing party, represented as said before, is the owner of all the shares of the Company;

3. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company of which he signs a closing balance sheet dated as of 24th December, 2015 indicating a net asset of USD 806,941.85 and that the Company does not have any foreign tenure, building and never engaged any employee;

4. That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

5. That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6. That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

7. That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to the above stated;

8. That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of a supervisory auditor to the liquidation;

9. That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any shares and registers of the Company shall be cancelled;

10. That full and entire discharge is granted to the agents for the performance of their mandates;

11. That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

12. That the company will be definitely removed and erased without further proceedings from the Register of Commerce and Companies of Luxembourg by the end of these operations.

Statement on money laundering

The Sole Shareholder declares, pursuant to the law of 12 November 2004, as amended thereafter being the actual beneficiary owner of the company and certifies that the funds from the share capital and liquidation are not issued from the activities constituting an offense under Articles 506-1 of the Criminal and 8-1 of the law code of 19 February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug abuse (laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (terrorist financing).

Power

The liquidator specially authorized the notary to carry out any necessary registration and publication, as well as the inherent and definite strike off of the dissolved company at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and is committed to personally assume to bear all costs, fees, taxes and registration fees arising in any way whatsoever of this.

With respect to the notary, all managers and ordering intercessors, including the appearing party are jointly and severally liable for the payment of all notarial fees and costs resulting from the present deed, as expressly recognized by them.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

This document was read to the Representative, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence. This original deed was then signed by the Representative together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

DIONEX INTERANTIONAL CORPORATION, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, bâtiment J & C Building, étage 3rd Floor, BVI - VG1110 Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 311540 (l'"Actionnaire Unique");

représentée par Cornelius BECHTEL, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration, qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Actionnaire Unique, représenté par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant de documenter que:

1. INCOTERM HOLDING, S.à r.l. SPF, est une société à responsabilité limitée qui a été constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 5 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 959 le 5 novembre 2001, qui a un capital social de huit cent cinq mille dollars des USA (USD 805.000,-) représenté par huit cent cinq (805) parts sociales de mille dollars des USA (USD 1.000,-) chacune et ayant été entièrement libérées, qui a son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich et qui est enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.477 (la "Société");

2. Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de toutes les actions de la Société

3. Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société dont il signe un bilan de clôture daté du 24 décembre 2015 mentionnant un actif net de USD 806,941.85; que la Société n'a pas de participations étrangères, pas d'immeuble et jamais engagé de salarié.

4. Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

5. Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

6. Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

7. Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué ci-avant;

8. Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

9. Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est ainsi clôturée et que toutes les actions et tous les registres de la Société seront annulés;

10. Que décharge pleine et entière est donnée aux mandataires pour l'exécution de ses mandats;

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

12. Que la société sera définitivement radiée sans autre procédure auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg par la suite des présentes opérations.

Déclaration en matière de blanchiment

L'Associé Unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds du capital social et issus de la liquidation ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Pouvoir

Le liquidateur autorise spécialement le notaire mandaté à procéder à toute inscription et publication nécessaires, ainsi qu'à la radiation inhérente de la société dissoute auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg et s'engage à titre personnel à reprendre à sa charge tous les frais, honoraires, impôts, droits d'enregistrement et taxes résultant à quelque titre que ce soit de la présente.

À l'égard du notaire instrumentant, tous les dirigeants et donneurs d'ordre y compris le comparant sont tenus solidairement quant au paiement de tous frais et honoraires résultant du présent acte, ce qui est expressément reconnu par ces derniers.

Le notaire instrumentant qui comprend l'anglais déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant du comparant, lequel est connu du notaire par son nom, prénom, état civil, adresse, ledit représentant à signer ensemble avec le notaire cet acte authentique.

Signé: C. BECHTEL, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2016. Relation: EAC/2016/114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004737/136.

(160003538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Indosuez Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 51.862.

L'an deux mille quinze

Le huit décembre.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDOSUEZ CAPITAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 51.862,

constituée aux termes d'un acte reçu par-devant Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 26 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 517 du 10 octobre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Marisa GOMES, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Laetitia ZUANEL, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (EUR vingt-cinq) chacune, représentant l'intégralité du capital de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30717. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016004738/57.

(160003411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

International Terry Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 19.739.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre;

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

NEGUS IMMO S.A., ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 67 741,

ici représenté par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée «INTERNATIONAL TERRY COMPANY S.à.r.l.», établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 19739, (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 septembre 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 290 du 16 novembre 1992,

et que les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 11 octobre 1991, publié au Mémorial C numéro 154 du 21 avril 1992;

2) Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-€) représenté par cent (100) actions avec une valeur nominale de cent-vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'«Associé Unique»);

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique accepte expressément le bilan de clôture du 17 décembre 2015;

9) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

10) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

11) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil de gérance pour l'exécution de leur mandat;

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au domicile de l'Associé Unique à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange/Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D.KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 28 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22517. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004741/58.

(16003803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

IV Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.054.

DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

IVC Holdings Limited, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered seat at Trident Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 309339,

here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

“IV Capital S.à r.l.”, Société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 154.054, (the “Company”) incorporated by a deed of Maître Edouard DELOSCH, residing then in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg), on 30 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1550 on 29 July 2010. and whose articles of association, (the “Articles”), have not been amended since.

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

The subscribed capital of the company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as aforesaid, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the managers and the auditor for their mandates up to this date.

That the Sole shareholder, represented as aforesaid, declares that the dissolution and liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at registered office of the Company.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be one thousand euros (EUR 1.000.-).

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

IVC Holdings Limited, une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée avec le Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques («Registrar of Companies of the British Virgin Islands») sous le numéro 309339,

ici représentée par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

«IV Capital S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.054, (la “Société”), constituée suivant acte notarié de Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

numéro 1550 le 29 juillet 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul DECKER, alors notaire alors résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 28 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3292 au 7 novembre 2014,

et dont les statuts, (les “Statuts”) n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associé Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associé Unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représenté comme ci-avant, aux gérants et au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'Associé Unique, représentée comme ci-avant, déclare que la dissolution et liquidation de la Société sont clôturées et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30054. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004750/112.

(160003840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Japan Universal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 170.285.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of the month of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Japan Universal Management S.A., (the “Company”), a société anonyme having its registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B170285, incorporated by deed of the undersigned notary dated 17 July 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 2087 of 23 August 2012.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 13 May 2015 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1866 of 27 July 2015.

The meeting was presided by Maître Namik Ramic, maitre en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and scrutineer Maître Darya Spivak, maitre en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the two million four hundred and seventy-one thousand four hundred and ninety-six (2,471,496) shares in issue are represented at the present meeting.

III. The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate and resolve on the agenda set out below:

Agenda

- Discharge given to the board of directors of the company for the performance of their duties from 1st January 2015 until the date of putting the Company into liquidation;

- Decision on the liquidation of the Company

- Appointment of Headstart Management Services S.ar.l., as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were adopted unanimously by the favourable vote of all the votes cast:

First resolution

The meeting resolved to grant full discharge to the member of the board of directors of the Company for the performance of their duties from 1st January 2015 until the date of putting the Company into liquidation.

Second resolution

The meeting resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The meeting resolved to appoint Headstart Management Services S.ar.l., a Luxembourg societe a responsabilite limitee, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Societes of Luxembourg under number B 155.181 as liquidator.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Sole Shareholder. The meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The meeting resolved that the liquidator may bind the Company under his sole signature.

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Japan Universal Management S.A., (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 170285, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné, en date du 17 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2087 du 23 août 2012.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 mai 2015 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1866 du 27 juillet 2015.

L'assemblée a été présidée par Maître Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Darya Spivak, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant donc été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions en émission sont représentées à la présente assemblée.

III. La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

- Décharge donné aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;

- Décision concernant la liquidation de la Société

- Nomination de Headstart Management Services S.ar.l., comme liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité des voix exprimées:

Première résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de nommer Headstart Management Services S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181 en tant que liquidateur.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi (modifiée) du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. L'assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à exécuter et conclure les actes prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'assemblée dans le cas où une telle autorisation serait requise par la loi.

L'assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes spécifiques.

L'assemblée a décidé que le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à EUR 1.600,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, D. SPIVAK, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41093. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016004753/124.

(160003584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Balegem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.407.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "BYWATER S.A. SPF." établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 19922,

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "BALEGEM S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37407, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 8 du 10 janvier 1992, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par ledit notaire Paul FRIEDERS, en date du 8 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 34 du 18 janvier 1996, et

- suivant acte reçu par Paul FRIEDERS, en date du 18 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1039 du 20 novembre 2001;

b) Que le capital social souscrit est fixé à deux cent mille euros (200.000,-EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

j) Que le mandataire de l'Actionnaire Unique pourra procéder à l'annulation de du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 décembre 2015. 2LAC/2015/30370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005341/56.

(160004655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Bertlinck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.960.

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Yves THORAVAL, né à Plésidy, France, le 18 mars 1945, demeurant au District Tchekovski, Snt Dubrava 2, 119048 Loubatchony, Russie,

ici représenté par Madame Priscilla ARNOULD, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La société anonyme régie par le droit luxembourgeois "BERTLINCK S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.960 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 824 du 9 mai 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

IV.- L'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V.- L'Actionnaire Unique déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

VI.- L'Actionnaire Unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société.

La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que l'Actionnaire Unique répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VII.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes actuels de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

IX.- Que le mandataire de l'Actionnaire Unique pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. ARNOULD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 janvier 2016. 2LAC/2016/75. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005348/51.

(160005480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

DCSF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 170.922.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 15 décembre 2015 par l'associé unique de la Société, DCSF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant désormais son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170913, que l'associé unique précité a décidé d'augmenter le nombre des gérants de la Société de trois à quatre et de nommer Monsieur Michael Blumstein, né le 13 septembre 1956 à New York, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1114 Avenue of the Americas, 27th Floor, New York, NY 10036, États-Unis d'Amérique, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe A de la Société.

L'associé unique prend note que l'adresse professionnelle de Monsieur Richard Munn, gérant de classe A de la société, est dorénavant à 45 Pall Mall, 4^{ème} étage, GB - SW1Y 5JG Londres, Angleterre.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Richard Munn, gérant de Classe A, ayant son adresse professionnelle au 45 Pall Mall, 4^{ème} étage, GB - SW1Y 5JG Londres, Angleterre;

- Monsieur Michael Blumstein, gérant de Classe A, ayant son adresse professionnelle au 1114 Avenue of the Americas, 27th Floor, New York, NY 10036, États-Unis d'Amérique;

- Monsieur Jean-Philippe Mersy, gérant de Classe B, ayant son adresse professionnelle au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg;

- Monsieur Jean-Claude Lucius, gérant de Classe B, ayant son adresse professionnelle au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016005468/32.

(160004514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Dermine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.643.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

«FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A.», une société de droit de Belize, ayant son siège social à Belize-city, 60, Market Square, immatriculée au International Business Companies Registry of Belize sous le numéro 51975,

la «Mandante»

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal,

le «Mandataire»

en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La Mandante, propriétaire de l'intégralité des actions émises par la société anonyme «DERMINE S.A.», établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141643, (la "Société"), constituée le 5 septembre 2008 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2427 du 3 octobre 2008,

représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- 1) Que la Mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique").
- 2) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- 3) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour.
- 4) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 5) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé.
- 6) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point précédent;
- 7) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation.
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs seront annulés.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.
- 10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg, à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 décembre 2015. 2LAC/2015/30354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005473/58.

(160004634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

CPM Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 160.269.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

here represented by Mr. Alex BENOY, economic adviser, residing professionally in L-2538 Luxembourg, 1, rue Simmer. (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company (“société anonyme”) “CPM Partners S.A”, established and having its registered office in L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens., registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 160269, (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 12, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1614 of July 19, 2011, The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Roger ARRENSDORFF, dated 5 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 270 of January 30, 2014;

2) That the corporate capital is set at EUR 31,000.00 (Thirty-One Thousand Euros) represented by 3,100,000 (three million hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 0.01 (One Euro Cent) each, all fully subscribed and entirely paid up;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the “Sole Shareholder”);

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de Décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

ici représentée par Monsieur Alex BENOY, conseiller économique, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Simmer.

(le “Mandataire”), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme “CPM Partners S.A.”, établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160.269, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro

1614 du 19 juillet 2011, Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu Maître Roger ARRENSDORFF en date du 5 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 du 30 janvier 2014;

2) Que le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) Actions ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'«Actionnaire Unique»);

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BENOY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 décembre 2015. 2LAC/2015/30342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005444/112.

(160004608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Ecolab Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.630.388.632,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.318.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ecolabeight Inc., a stock company organized under the laws of the State of Delaware, the United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, the United States of America, registered with the Office of the Secretary of State of Delaware under number 4395003,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") holding all the issued shares representing the entire share capital of Ecolab Lux 2 S.à r.l., a private limited liability company established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.318, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 2nd, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 2526 of November 7th, 2007 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated June 25th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2260 of August 26th, 2015 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at one million five hundred and seventeen thousand five hundred and forty-two United States dollars (USD 1,517,542) represented by one million five hundred and seventeen thousand five hundred and forty-two (1,517,542) shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, fully paid-up.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of three billion six hundred and twenty-eight million eight hundred and seventy-one thousand ninety United States dollars (USD 3,628,871,090) to raise it from its current amount of one million five hundred and seventeen thousand five hundred and forty-two United States dollars (USD 1,517,542) to the amount of three billion six hundred and thirty million three hundred and eighty-eight thousand six hundred and thirty-two United States dollars (USD 3,630,388,632) by the issuance of three billion six hundred and twenty-eight million eight hundred and seventy-one thousand ninety (3,628,871,090) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, which shall be subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declared (i) to subscribe the three billion six hundred and twenty-eight million eight hundred and seventy-one thousand ninety (3,628,871,090) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of a total aggregate value of three billion six hundred and twenty-eight million eight hundred and seventy-one thousand ninety United States dollars (USD 3,628,871,090) consisting in the conversion into capital of a receivable in the total aggregate amount of three billion six hundred and twenty-eight million eight hundred and seventy-one thousand ninety United States dollars (USD 3,628,871,090) held by the Sole Shareholder against the Company.

Evidence of the existence of the receivable, having a value of three billion six hundred and twenty-eight million eight hundred and seventy-one thousand ninety United States dollars (USD 3,628,871,090), has been duly given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the Company's articles of association to reflect the above resolution.

Consequently, Article 6, of the Company's articles of association is amended to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at three billion six hundred and thirty million three hundred and eighty-eight thousand six hundred and thirty-two United States dollars (USD 3,630,388,632), represented by three billion six hundred and thirty million three hundred and eighty-eight thousand six hundred and thirty-two (3,630,388,632) shares with a par value of one U.S. Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at seven thousand one hundred euro (EUR 7,100).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ecolabeight Inc., a stock company constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Office of the Secretary of State of Delaware sous le numéro 4395003,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") détenant toutes les parts sociales représentant tout le capital social de Ecolab Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 132.318, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 octobre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 2526 le 7 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, en date du 25 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2260 du 26 août 2015 (la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent dix-sept mille cinq cent quarante-deux dollars américains (USD 1.517.542) représenté par un million cinq cent dix-sept mille cinq cent quarante-deux (1.517.542) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, entièrement libéré.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois milliards six cent vingt-huit millions huit cent soixante et onze mille quatre-vingt-dix dollars américains (USD 3.628.871.090) afin de le porter du montant actuel d'un million cinq cent dix-sept mille cinq cent quarante-deux dollars américains (USD 1.517.542) à un montant de trois milliards six cent trente millions trois cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-deux dollars américains (USD 3.630.388.632) par l'émission de trois milliards six cent vingt-huit millions huit cent soixante et onze mille quatre-vingt-dix (3.628.871.090) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, qui devront être souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare (i) souscrire aux trois milliards six cent vingt-huit millions huit cent soixante et onze mille quatre-vingt-dix (3.628.871.090) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et (ii) de les libérer entièrement par un apport en nature d'une valeur globale de trois milliards six cent vingt-huit millions huit cent soixante et onze mille quatre-vingt-dix dollars américains (USD 3.628.871.090) consistant en la conversion en capital d'une créance d'un montant de trois milliards six cent vingt-huit millions huit cent soixante et onze mille quatre-vingt-dix dollars américains (USD 3.628.871.090) détenue par l'Associé Unique envers la Société.

La preuve de l'existence de la créance d'une valeur de trois milliards six cent vingt-huit millions huit cent soixante et onze mille quatre-vingt-dix dollars américains (USD 3.628.871.090) a été produite au notaire instrumentant.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec la résolution adoptée ci-avant.

Par conséquent, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois milliards six cent trente millions trois cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-deux dollars américains (USD 3.630.388.632) représenté par trois milliards six cent trente millions trois cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-deux (3.630.388.632) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges de toute sorte qui devront être supportés par la Société en conséquence de ces résolutions sont estimés à sept mille cent euros (EUR 7.100).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes personnes et en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fait foi.

EN FOI DE QUOI, cet acte a été rédigé au Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire des comparants, le mandataire a signé le présent acte, avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/26617. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005491/133.

(160004981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Candriam World Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 82.737.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 18 janvier 2016:

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Naïm ABOU-JAOUDE, 40, rue de Washington, F-75408 Paris

Monsieur Fabrice CUCHET, 40, rue de Washington, F-75408 Paris

Monsieur Tanguy DE VILLENFAGNE, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2017

- a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2017.

Pour CANDRIAM WORLD ALTERNATIVE

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016054947/20.

(160014868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Carré-Beaufort, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 10, rue de l'Auberge.

R.C.S. Luxembourg B 119.951.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500 EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Knaf-Buchler succ. Hans Adam Oeltges, S.à r.l. Cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.
 CARRE-BEAUFORT S.à.r.l.
 Signature

Référence de publication: 2016054952/16.

(160014318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

CBRE Global Investors Luxembourg AIFM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 276.900,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
 R.C.S. Luxembourg B 185.786.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 02 septembre 2015

L'associé unique de la Société a constaté la démission de ses fonctions de gérant de la Société présentée par Monsieur William Rowson avec effet au 27 janvier 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Anne-Sophie van Oosterom, née le 20 juin 1972 à Haarlemmermeer, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 281, Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Schiphol, Pays-Bas, en tant que gérante de la Société avec effet au 16 juillet 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer KPMG Luxembourg, une *société coopérative* ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2015 (i.e. son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des associés de la Société approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

CBRE Global Investors Luxembourg AIFM S.à r.l.

Représentée par Daniel Laurencin / Eric Binon

Manager / -

Gérants de la Société

Référence de publication: 2016054958/25.

(160014887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
 R.C.S. Luxembourg B 117.130.

—
 EXTRAIT

Il convient de noter que:

Monsieur Wim Rits a présenté sa démission en tant que gérant A de la société avec effet au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016054960/12.

(160014050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

CCP II Office 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
 R.C.S. Luxembourg B 121.955.

—
 EXTRAIT

Il convient de noter que:

Monsieur Wim Rits a présenté sa démission en tant que gérant A de la société avec effet au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016054961/12.

(160014074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Coba, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 176.198.

—
Extrait de la décision de l'associé unique de la société Cobra S.à r.l.

En date du 20 Janvier 2016, l'associé unique de Cobra S.à r.l. (la «Société») a pris la résolution suivante:

- transférer le siège social de la société du 560A, rue de Neudorf L-1220 Luxembourg au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg avec effet au 20 Janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 Janvier 2016.

Référence de publication: 2016054928/13.

(160014945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Coconut Blue Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 420.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 200.004.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 22 décembre 2015

Au 22 décembre 2015, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Approuver la nomination de M. Pedro Gouveia Fernandes Das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica, Lisboa (Portugal), ayant comme adresse professionnelle 5C, rue Eugène Rupert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 22 décembre 2015.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Martinus van Wagenberg (gérant)
- Pedro Fernandes das Neves (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016054929/21.

(160014882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Columbus Gold (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.476.780,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.945.

—
Veuillez prendre note que la société Columbus International (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.978 est l'associé unique de la Société depuis et en suite à la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de Columbus International (Luxembourg) S.à r.l. en date du 8 avril 2015 au cours de laquelle Columbus Gold Corporation, une société existante en vertu des lois du Canada et ayant son siège social au 1090, Hamilton Street, Vancouver BC, V6B 2R9, Canada a apporté toutes les 447.678 (quatre cent quarante-sept mille six cent soixante-dix-huit) parts sociales détenues dans la Société, ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016054931/18.

(160014378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Commodities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.824.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que:

Monsieur Wim Rits a présenté sa démission en tant que gérant A de la société avec effet au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016054937/12.

(160014045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Corning International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 469.094,00.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 173.100.

—
Extrait de cession de parts sociales

Suite à la conclusion d'un «Distribution and Assignment Agreement» entre Corning International BV, une société de droit néerlandais, ayant son siège social au Paasheuvelweg 16, 1105 BH Amsterdam, enregistrée et inscrite auprès du registre de commerce néerlandais sous le numéro 56483384, en qualité de cédant («CIBV»), et la Société, en qualité de cessionnaire, CIBV a cédé 574.613 parts sociales de catégorie C de la Société à la Société elle-même, qui a dès lors acquis ses propres actions, avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 janvier 2016.

Pour Corning International Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2016054942/17.

(160014528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Curzon Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.746.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que:

Monsieur Wim Rits a présenté sa démission en tant que gérant A de la société avec effet au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016054946/12.

(160014073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

BDP Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 43.796.400,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 182.880.

—
Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 4 janvier 2016 que:

Le siège social de la société a été transféré du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Madame Corinne Sophie Shim Muller et Monsieur Johannes Andries van den Berg, gérants de classe A de la Société, sont désormais domiciliés professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054898/15.

(160014463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

BDP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 182.819.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 4 janvier 2016 que:

Le siège social de la société a été transféré du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Madame Corinne Sophie Shim Muller et Monsieur Johannes Andries van den Berg, gérants de classe A de la Société, sont désormais domiciliés professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054899/15.

(160014462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Bellivo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.436.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 janvier 2016

- Lux Konzern S.à r.l., Lux Business Management S.à r.l. et Monsieur Gilles Jacquet, administrateurs classe A de la société, démissionnent avec effet immédiat.

- Monsieur Thierry DEROCHETTE, né le 19 décembre 1971 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur classe A de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale de 2021.

- Monsieur Olivier KARREMANS, né le 28 avril 1975 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg est nommé nouvel administrateur classe A de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale de 2021.

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

BELLIVO S.A.

Référence de publication: 2016054902/21.

(160014478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

BHI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 195.583.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors du procès-verbal du conseil d'administration tenue le 7 décembre 2015 que:

- Monsieur Gabriel VILLA a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie B de la société;

- Madame Chloé ALBERTINI, demeurant à F-06400 Cannes, 7 rue Guy de Maupassant (France) a été cooptée aux fonctions d'administrateur de catégorie B de la société. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016054903/14.

(160014943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

CSHV European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 24.000,00.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 189.846.

Extrait de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société en date du 23 décembre 2015

Le Conseil de Gérance de la Société a décidé:

1. de transférer le siège social de la Société de 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg à 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2016054992/15.

(160014777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

CVI AA Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.556.

L'associé unique a accepté la démission de Peter Vorbrich avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054996/11.

(160014781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Eurofins Clinical Testing Services France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 196.826.

La société prend acte que:

- M. Gilles Martin, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

- M. Luca Cozzani, gérant, réside désormais professionnellement au 48, Avenue Herrmann-Debroux, 1160 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016052898/15.

(160012061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Fiduciaire Internationale de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 61.212.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A., en liquidation volontaire», tenue en l'étude de Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 décembre 2015, enregistrée à Esch-sur-Alzette le 5 janvier 2016 (Relation: EAC/2016/40):

- L'assemblée décide que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et seront conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse du siège social du commissaire-vérificateur: L-3739 Rumelange, 29, rue des Martyrs.

Le registre des actions nominatives a fait l'objet des annulations nécessaires.

- L'assemblée prononce la clôture finale de la liquidation de la société «FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A., en liquidation volontaire», qui cessera d'exister et dont les statuts seront supprimés.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2016.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2016052956/17.

(160012653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

CVIC II Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.843.

L'associé unique a accepté la démission de Peter Vorbrich avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052859/11.

(160011671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Estica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 104.913.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "ESTICA, S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 104.913, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated December 7th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 250 of March 19th, 2005.

The Meeting is presided by Mr. Christian MERCENIER, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Laurence CHRISTIANY, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves, with effect on January 1st, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 5, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de ESTICA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.913, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 7 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 250 du 19 mars 2005.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian MERCENIER, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laurence CHRISTIANY, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen et de modifier en conséquence l'article 5, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. MERCENIER, L. CHRISTIANY, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 décembre 2015. 2LAC/2015/30377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050891/109.

(160007872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Lion Walk Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edouard Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.204.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1916 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016005789/9.

(160004820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Keystone International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 187.048.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005747/10.

(160003863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Lazarus Investments Limited, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 182.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005783/10.

(160004872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.
